

INFORMATION EAUX

N° 579

mars
avril
2007

ARABIE SAOUDITE :
Succès français
pour le Centre de Formation
aux Métiers de l'Eau
de Riyad

La synthèse de l'OIEau :
Evaluation des projets d'adduction d'eau potable
des villes moyennes dans le monde

5^{ème} Forum Mondial de l'Eau
mars 2009 - Istanbul

Algérie :
Gestion Intégrée des Ressources en Eau

Région Bruxelloise :
Une nouvelle organisation de l'eau

"WISE" :
Le Système Européen d'Information sur l'Eau

PFE :
Création du Partenariat Français pour l'Eau

Agences de l'Eau :
Les 9^{èmes} Programmes d'Intervention

Retrouvons-nous tous à Debrecen
pour la 7^{ème} Assemblée Générale Mondiale
du Réseau International
des Organismes de Bassin
Hongrie - 7 - 9 juin 2007
Inscrivez-vous : www.riob.org

Librairie :
Notre sélection d'ouvrages



*Office
International
de l'Eau*

ÉVALUATION DES PROJETS D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DES VILLES MOYENNES DANS LE MONDE



Dans le monde, au cours des 20 dernières années, l'essentiel de l'attention a été portée aux projets de services d'eau potable concernant les grands centres urbains et les zones rurales.

Entre ces deux extrêmes, on trouve les villes dont la population est comprise entre 2.000 et 200.000 habitants. On n'y trouve pas toujours l'attractivité économique ni les capacités techniques nécessaires à la mise en place d'un grand réseau d'adduction au standard "occidental", mais ces centres ne peuvent pas non plus se contenter des solutions alternatives, dédiées aux zones rurales et gérées de manière communautaire.

Quel est le cadre institutionnel le plus adapté à la mise en place et au fonctionnement d'un système de gestion de l'eau de ces villes moyennes ?

Comment s'assurer d'un fonctionnement pérenne ?

LE CADRE INSTITUTIONNEL

Organisation :

Chaque gouvernement a sa propre politique de distribution d'eau et son propre système de régulations et d'incitations. Cependant, dans chaque pays, il est nécessaire de pouvoir mettre en œuvre un large panel de modèles de gestion, adaptés à chaque situation.

Les décideurs doivent donc être en possession des informations qui leur permettront de choisir le type de gestion qu'ils souhaitent adopter. La répartition exacte des responsabilités peut être divisées en cinq catégories : définition par la personne publique de la politique et régulation, propriété des infrastructures, direction et opération, qui peuvent faire l'objet d'une délégation à une entreprise privée.

Conception du service et financement :

Cette phase doit essentiellement viser à trouver le juste équilibre entre les capacités de financement disponibles et le niveau de service à mettre en place : Il faut trouver un prix acceptable par la population et un coût du service.

A partir de là, le financement peut être décidé. Beaucoup de Gouvernements mettent en place des facilités de prêt pour les projets liés à l'eau. En particulier, l'allongement de la durée des prêts et la bonification des taux d'intérêt peuvent faciliter la mise en place d'une gestion autonome. Le financement local doit être encouragé, car il est une première occasion d'intégrer les bénéficiaires dans le processus en cours

Support technique :

Un support technique peut venir des Administrations de l'Etat, des ONG, de bureaux d'études, d'associations régionales, etc. Le bon choix repose avant tout sur l'examen de la maturité du secteur et ses habitudes.

Contractualisation :

La définition des contrats à signer est extrêmement importante car ils sont la garantie d'une bonne gouvernance (autonomie, rôles et responsabilités, incitations et sanctions, objectifs de performance, ...). Leur contenu se doit donc d'être parfaitement maîtrisée, et pour cela les décideurs concernés se doivent d'en connaître les tenants et les aboutissants. Si les responsables ne sont pas formés, et si les services de l'Etat n'ont pas la capacité de leur venir en aide, le recours à un consultant peut permettre de combler les lacunes.

"Business planning" :

La conception d'un plan d'affaire permet de prévoir les évolutions futures du projet, afin de pouvoir assurer dans la durée le niveau de service requis par les propriétaires des installations, les gérants et les bénéficiaires. Le Plan comprend des objectifs de performance et un calendrier d'investissement. Sa rédaction doit donc être maîtrisée : là encore, il faut s'assurer que les décideurs possèdent les moyens (et la motivation !) de définir un tel document.

LA DURABILITÉ ORGANISATIONNELLE

Le fonctionnement d'un réseau d'eau potable repose sur des relations complexes entre les clients, les propriétaires des infrastructures, les gérants, les autres institutions, qui sont autant de risques de conflits potentiels.

Cinq points sont particulièrement importants :

- une définition claire des bénéficiaires et des participants à la gestion,
- l'existence d'un lieu d'expression collective,
- des mécanismes de résolution des conflits,
- la reconnaissance des gestionnaires par la population,
- des Institutions efficaces.

CONCLUSION

Il faut avoir une feuille de route pour la mise en place des projets. Cela présente l'intérêt de porter à l'avance les difficultés prévisibles du fonctionnement institutionnel et organisationnel à la connaissance des acteurs concernés et de clarifier les décisions à prendre.

Extraits d'une synthèse de Bruno Le Bansais, étudiant à l'ENGREF : "Outils pour une évaluation ex-ante des projets d'AEP dans les zones urbaines de taille intermédiaire". Le texte intégral peut être commandé à : eaudoc@oieau.fr

La liste complète des Synthèses disponibles est consultable sur le site : <http://eaudoc.oieau.fr>

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - CNIDE

15 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 11 47 47 - Fax : 05 55 11 47 48
snide@oieau.fr - www.oieau.org

JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU : L'ONU SOULIGNE L'IMPORTANCE DE LA "GIRE"



A l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, M. Ban Ki-moon, Secrétaire Général des Nations Unies a tenu à faire passer un message en faveur d'une nouvelle approche de la gestion des ressources en eau.

L'état des ressources en eau dans le monde reste précaire et il est plus urgent que jamais que leur gestion soit conçue de façon globale et dans une optique de durabilité.

Les réserves disponibles sont mises à rude épreuve du fait de la forte croissance démographique, de modes de consommation non viables, de mauvaises pratiques de gestion, de la pollution, de l'insuffisance des investissements consacrés à l'infrastructure et du manque de rationalité de l'utilisation de l'eau.

La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) sera déterminante pour lutter contre la pénurie d'eau.

La coopération internationale est indispensable pour la gestion de nombre de cours d'eau et d'aquifères partagés entre plusieurs pays.

Pour M. Ban Ki-moon, la voie à suivre est claire :

"il faut renforcer les capacités institutionnelles et la gouvernance à tous les niveaux, promouvoir davantage de transferts de technologie, mobiliser plus de ressources financières, et transposer à une plus grande échelle les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience."

ORGANISATION DES NATIONS UNIES - ONU

Headquarters - First Avenue at 46th Street
New York, NY 10017 - USA
www.un.org

"STOCKHOLM WATER PRIZE"



Cette année, le jury du "Stockholm Water Prize" a décerné son prix au Professeur américain Perry L. McCarty, de l'Université de Stanford en Californie, pour le développement de la compréhension de processus chimiques et biologiques pour le traitement et l'approvisionnement sécuritaires de l'eau.

Ses travaux ont débouché sur des systèmes de traitement anaérobie des eaux usées municipales et industrielles, l'élimination des nutriments biologiques, et des réacteurs à film biologique.

STOCKHOLM INTERNATIONAL WATER INSTITUTE

Drottninggatan 33 - 111 51 Stockholm - Suède
Tél. : +46 8 522 139 60 - Fax: +46 8 522 139 61
siwi@siwi.org - www.siwi.org

L'OMVS SE DOTE D'UN TABLEAU DE BORD BESOINS-RESSOURCES

L'OMVS (Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal) vient de se doter d'un "Tableau de bord Besoins-Ressources (TBR)" qui permet :

- de centraliser, organiser, synthétiser l'ensemble des données sur les ressources hydriques du fleuve et les usages ;

- de publier en temps réel ou légèrement différé cette information synthétisée et la partager entre les principaux acteurs concernés ;
- d'effectuer des bilans "Besoins-Ressources" et des scénarios, d'apporter une aide à la décision aux Membres de la Commission Permanente des Eaux (CPE) et de proposer une stratégie d'allocation de la ressource aux différents usages en fonction de l'hydraulicité du bassin.

Des formations pour une exploitation optimale de l'outil ont été dispensées aux membres de la CPE, notamment aux services producteurs de données primaires. Courant 2007, cette formation sera élargie à tous les acteurs concernés au niveau national et régional grâce à l'appui de la Coopération française.



OMVS

46, Rue Carnot, - BP : 3152 - Dakar - Sénégal
Tél. : (221) 823-45-30 - Fax : (221) 822-01-63
omvsphc@sentoo.sn
www.omvs.org

LE 5^{ÈME} FORUM MONDIAL DE L'EAU D'ISTANBUL ESL LANCÉ: "BRIDGING DIVIDES FOR WATER"

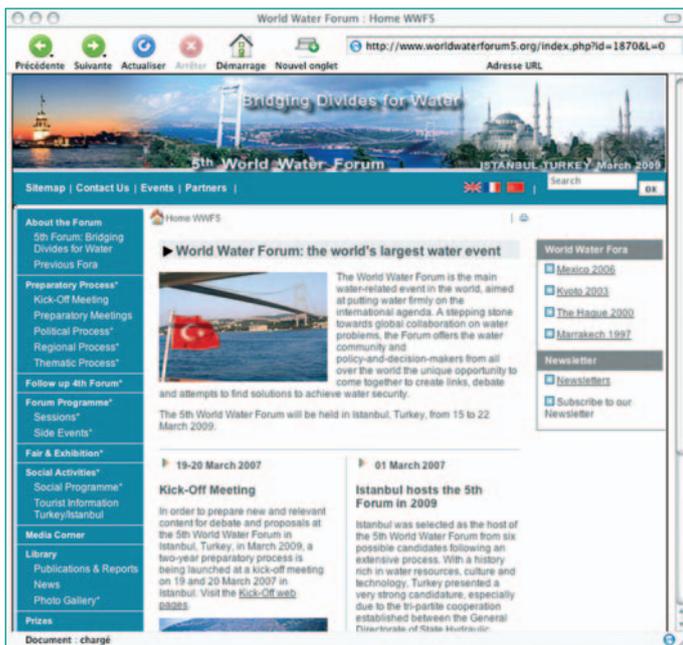
Un "Kick-Off Meeting" a eu lieu à Istanbul les 19 et 20 mars derniers, pour la préparation du 5^{ème} Forum Mondial de l'Eau prévu du 15 au 22 mars 2009.

Il s'agit maintenant d'établir les thèmes prioritaires et d'étudier les divers processus pouvant mener à la concrétisation des idées proposées.

Le "Kick-Off" a également organisé des tables rondes régionales.

Le site du prochain Forum Mondial de l'Eau est d'ores et déjà en ligne à l'adresse :

www.worldwaterforum5.org.



A la suite de ce kick-off meeting et comme première contribution au 5^{ème} Forum Mondial, la Direction Générale des Travaux Hydrauliques d'Etat (General Directorate of State Hydraulic Works, DSI) a organisé à Antalya un Congrès International sur la gestion des bassins versants du 22 au 24 mars 2007.



Ce Congrès a été ouvert par le Premier Ministre Turc, M. Erdogan.

700 participants de 60 pays y ont participé, parmi lesquels MM. Szöllosi-Nagy de l'UNESCO, Delli Priscoli de l'US Corp of Engineers, Fauchon et Braga du Conseil Mondial de l'Eau, Altinbilek de l'IHA, Berga de l'ICOLD, Gopalakrishnan de l'ICID et Jean-François Donzier, Directeur Général de l'Office International de l'Eau et Secrétaire du RIOB, qui ont présenté des communications remarquées en séances plénières sur la Gestion Intégrée des Bassins.

Le Professeur Oktay Tabasan a été désigné Secrétaire Général du 5^{ème} Forum Mondial de l'Eau.

CONSEIL MONDIAL DE L'EAU

Espace Gaymard - 2-4 place d'Arvieux - 13002 Marseille
Tél. : 04 91 99 41 00 - Fax : 04 91 99 41 01
www.worldwatercouncil.org

"SMALLWAT07" : LE TRAITEMENT DES EAUX RÉSIDUAIRES DES PETITES COLLECTIVITÉS

Du 11 au 15 novembre 2007 se tiendra à Séville (Espagne) "SmallWat07", un Congrès International consacré aux technologies d'épuration des eaux résiduaires des petites communautés. Cette manifestation est organisée par le Ministère Espagnol de l'Environnement, l'Agence Andalouse de l'Eau, l'Agence Espagnole de la Coopération Internationale, et le Programme Mondial de l'ONU pour l'Evaluation des Ressources en Eau (UNESCO-WWAP).

"SmallWat07" a deux objectifs :

- être une vitrine des avancées technologiques survenues ces dernières années en matière de traitement des eaux usées des petites communautés,
- être un lieu de débats entre gestionnaires, techniciens et usagers, pour que chacun trouve une réponse à ses questions ;

Après celle de 2002, cette seconde édition de "SmallWat" mettra l'accent sur le cas des zones moins favorisées, où les taux d'assainissement sont bas et où il est important de mettre en place des solutions d'épuration robustes, adaptées à des conditions difficiles.

En bref, il s'agit d'engager et de rendre solidaire la communauté scientifique pour l'atteinte d'objectifs de salubrité, au service des populations les plus défavorisées.

Le "CENTA" (Centro de las Nuevas Tecnologías del Agua) de Séville sera la cheville ouvrière de ce congrès. Le "CENTA" a participé au projet européen **DEPURANAT**, qui a rassemblé de 2004 à 2006, neuf partenaires espagnols, portugais et **l'Office International de l'Eau**, avec pour objectif l'étude et la promotion des petits systèmes naturels d'épuration (lagunage, jardin filtrant, filtre planté, lit d'infiltration percolation sur sable, etc.).

"SmallWat07" sera l'occasion d'exposer les intéressants résultats de **DEPURANAT**.

CENTA

Isla de la Cartuja 41092 Seville - Espagne
Tél. : 95-446 02 51 - Fax : 95-446 12 52
centa@svq.servicom.es
<http://depuranat.itccanarias.org>
www.smallwat.org

POUR UNE GESTION DURABLE DE L'EAU EN MÉDITERRANÉE



L'Algérie s'est engagée dans la voie de la gestion intégrée des ressources en eau. Les principes de valeur économique de l'eau, d'unicité de gestion à l'intérieur des bassins hydrographiques,

de concertation avec les usagers, d'éducation du public ont été consacrés par des textes législatifs et réglementaires et des structures ont été mises en place, en vue de leur application.

Cette année, et à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau du 22 Mars, l'Université de Constantine, l'Ambassade de France en Algérie et l'Agence de Bassin Hydrographique Constantinois - Seybousse - Mellegue ont organisé un colloque sur la gestion durable de l'eau en Méditerranée, associant tous les partenaires algériens et méditerranéens concernés.

Les thèmes retenus étaient :

- La politique de l'eau : cadre législatif et réglementaire.
- Protection des ressources en eau et respect de l'environnement : gestion de l'eau. Quantité et qualité.
- Le partage équitable des ressources en eau : cas des bassins versants transfrontaliers.
- L'eau et les contextes économiques : coût de l'eau.
- Eau et culture sociale : traditions, sensibilisation et respect des ressources.
- Exemples de coopération dans la gestion durable de l'eau.

Le Directeur Général de l'Office International de l'Eau, M. Jean-François Donzier, a été invité à présenter en introduction la situation de l'eau dans le bassin méditerranéen.

UNIVERSITÉ MENTOURI DE CONSTANTINE

Route Ain el Bey - Constantine - Algérie
Tél. : 00 213 31 81 88 92 - Fax : 00 213 31 81 87 11
www.cogesmed.com

PREMIER NUMÉRO DE LA LETTRE DE L'AGENCE DU BASSIN HYDROGRAPHIQUE SAHARA



L'Agence de Bassin Hydrographique du Sahara a été créée en 1996, en conformité avec les principes et les objectifs de la politique nationale de l'eau algérienne. Cet établissement est chargé de réaliser toutes actions visant à assurer une Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans le Bassin.

L'Agence vient de lancer le premier numéro d'un périodique intitulé "Nouvelles de l'Agence du Sahara", bulletin d'information

destiné à l'ensemble des acteurs de l'eau du Bassin. Il faut rappeler que le Sahara, notamment dans sa partie septentrionale, se distingue par d'importantes ressources en eau souterraines.

Ce média se veut un espace de communication et de concertation entre l'administration, les gestionnaires et les consommateurs de l'eau.

A cet égard, une participation effective et concertée de l'ensemble des acteurs de l'eau du Bassin permettra de contribuer à une meilleure gouvernance, dans l'optique d'une gestion rationnelle, intégrée et durable des ressources en eau au Sahara.

AGENCE DU BASSIN HYDROGRAPHIQUE SAHARA

10 Rue 8 mai 45 - Tazzeგრaret - Ouargla - Algérie
Tél. : (213) 029 71 89 34 - Fax : (213) 029 71 98 03
www.abhs.dz

AAE - ASSOCIATION AFRICAINE DE L'EAU : UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LE "WUP" À DAKAR

Le "WUP" (Water Utility Partnership) poursuit ses activités et devient une structure opérationnelle de l'Association Africaine de l'Eau (AAE, ex Union Africaine des Distributeurs d'Eau - UADE).

Le "Steering Committee" s'est réuni à Dakar le 27 mars dernier. Au nombre des dossiers importants, figuraient les modalités pratiques de l'intégration du "WUP" à l'AAE, l'organisation d'une Table Ronde des bailleurs de fonds, la coopération avec UN-Habitat, le "WSP" (Water and Sanitation Program), les délégations régionales d'Afrique de l'Est et Australe de l'Association Internationale de l'Eau (ESAR-IWA) et la préparation à Nairobi de la réunion sur le "Water Operator Partnership" (WOP).

Le "WUP" a été désigné pour suivre la mise en place du "WOP" au cours de l'Atelier de Nairobi, organisé par les Nations Unies en décembre 2006 sur le thème : "Capacity Building Workshop on Partnership for improving the performance of Water Utilities in Africa Region".

ASSOCIATION AFRICAINE DE L'EAU

Avenue 9 prolongée à la montée du Pont Houphouët-Boigny - Abidjan - Côte-d'Ivoire
www.uade.org

UNE RÉORGANISATION DE L'EAU POUR "BRUXELLES-CAPITALE"



En 2003, la Région de Bruxelles s'est retrouvée parmi les retardataires au niveau européen pour la transposition de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE).

La Belgique a été condamnée en décembre 2005 par la Cour de Justice européenne en raison de la non transposition de la DCE et, récemment, la Commission Européenne a, à nouveau, exigé le paiement des astreintes (250.000 euros par jour).

La DCE a été transposée à Bruxelles le 20 octobre 2006, par une ordonnance établissant un cadre pour la politique de l'eau.

Cette ordonnance repose sur une série de lignes directrices fortes :

- Simplification et clarification des rôles des différents opérateurs : pour une meilleure efficacité ;
- Renforcement du caractère public du secteur de l'eau : pour garantir la pérennité d'une eau de qualité et les missions d'intérêt général des opérateurs de l'eau ;
- Mesures tarifaires : pour renforcer la protection des petits consommateurs ;
- Gestion intégrée du cycle de l'eau : la politique de l'eau prend en compte l'ensemble des étapes (production, distribution, consommation, égouttage, épuration) au sein d'un réseau hydrographique international et définit un Plan de Gestion.

Une simplification s'avérait nécessaire pour atteindre les objectifs fixés par la Directive Européenne et passait par une réforme permettant de rationaliser et de diminuer le nombre d'opérateurs.

La situation après la simplification

- Une seule administration régionale en charge de l'eau : Bruxelles Environnement - IBGE
- Une société régionale en charge des investissements lourds (stations d'épurations, bassins d'orage...) et de l'assainissement ; la Société Bruxelloise de Gestion de l'Eau (SBGE).
- Deux intercommunales (IBDE, VIVAQUA).

La SBGE sera chargée de l'assainissement public des eaux résiduaires urbaines, dans le cadre d'un contrat de gestion à travers lequel le Gouvernement bruxellois définit et fait exécuter les missions de service public qu'il lui confie. Des mécanismes spécifiques de contrôle sont mis en place : Il prévoit que deux commissaires du Gouvernement seront chargés de veiller au respect du contrat de gestion.

Les compétences normatives, la gestion des eaux de surface et souterraines sont de la compétence de l'IBGE, qui participe aussi aux commissions internationales.

La distribution de l'eau et l'égouttage de la plupart des communes relève de l'IBDE ; la production est le fait de VIVAQUA.

Les eaux usées de Bruxelles sont maintenant traitées à 100%.

INSTITUT BRUXELLOIS POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT - IBGE

Gulledelle 100 - 1200 Bruxelles - Belgique
Tél. : 02/775.75.11 - Fax: 02/775.76.11
www.ibgebim.be

CRÉATION D'UN SYSTÈME EUROPÉEN D'INFORMATION SUR L'EAU

A l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau, la Commission Européenne a présenté son Système d'Information sur l'Eau.

Baptisé "WISE" (Water Information System for Europe), il donne désormais aux citoyens européens la possibilité de s'informer sur l'eau. Ce portail Web permettra au public d'accéder à de multiples informations concernant l'eau et des questions connexes telles que la qualité des eaux de baignade, les sites de traitement des eaux usées urbaines, etc.

"WISE" résulte d'un partenariat entre la Commission Européenne et l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE).

La DG Environnement de la Commission Européenne gère les sections politiques et stratégiques de "WISE" ainsi que les interfaces avec les Etats-Membres.

L'Agence Européenne pour l'Environnement est le centre de gestion des données et héberge le portail Internet.

Le Joint Research Centre (Institut pour l'Environnement et le Développement Durable) est en charge de la synchronisation des données.

EUROSTAT collecte les données statistiques et fournit un apport important dans le développement du GIS.

Le 22 mars a aussi été l'occasion pour la Commission de publier son rapport sur la mise en oeuvre par les Etats-Membres de la Directive-Cadre sur l'Eau. Il montre une situation contrastée quant au respect de la DCE, dont la finalité est d'assurer, d'ici 2015, un niveau élevé de qualité des eaux de l'Union Européenne qu'il s'agisse, des rivières, des lacs, des estuaires, des eaux de surface ou de eaux souterraines.

Selon la Commission, les Etat-Membres ont encore des efforts à faire.



COMMISSION EUROPÉENNE

Rue de la loi 200 - B - 1049 Bruxelles - Belgique
Tél. : + 32 (0)2 299 11 11
<http://water.europa.eu/>

CRÉATION DU PARTENARIAT FRANÇAIS POUR L'EAU (PFE)

French Coordination for Water
Partenariat Français pour l'Eau
Coordinación Francesa para el Agua

La Charte Constitutive du Partenariat Français pour l'Eau (PFE) a été signée le 22 mars au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, en présence de Mme Nelly OLIN.

Le partenariat Français pour l'Eau fédère les différents acteurs français du domaine de l'eau, publics et privés.

Suite au succès du travail collectifs mené lors du Forum Mondial de l'Eau de Mexico en 2006, le PFE a pour vocation de faire progresser la communauté internationale vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

La gouvernance du PFE est assurée par :

Un Comité de pilotage :

Instance générale de décision consensuelle du PFE, il se réunit en tant que de besoin sur convocation du Bureau, selon le calendrier international, à raison d'une à deux réunions par an en année "creuse". Les Membres du Comité de Pilotage s'engagent à diffuser l'ensemble des informations à leurs réseaux respectifs et à se faire les porte-paroles de leurs points de vue.

Les représentants des entités suivantes participent à ce Comité et désignent leur représentant : l'Etat, les Collectivités Territoriales, les Organismes de Bassin, les Entre-

prises, les Organisations Scientifiques et Techniques et Associations, les Parlementaires et les Organismes de Recherche.

Un Bureau :

Issu du Comité de Pilotage, il se réunira sur la base des décisions prises par celui-ci, pour proposer des orientations et assurer le fonctionnement du PFE.

Les Membres suivants y désignent leur représentant : MAE, MEDD, MINEFI, AFD, Ubifrance, AMGVF, Agences de l'Eau, FP2E, EA, ASTEE, coalition ONG Eau, OIEau, pS-Eau, UMR G.Eau.

Le programme d'actions s'inscrit dans le cadre fixé par la Charte pour un Partenariat Français pour l'Eau. Il prend en compte les orientations stratégiques de ses Membres, dans la recherche constante du consensus et sans pré-éminence de l'une par rapport à l'autre.

Des thèmes forts d'intervention se dessinent dans le plan d'action 2007-2009 du Partenariat : l'assainissement, le financement des infrastructures, la responsabilité et la gouvernance démocratique locale, le droit d'accès à l'eau et à l'assainissement, la gestion par bassin versant, l'eau pour l'alimentation ...

De nombreux événements vont se succéder dans un avenir proche pour lesquels le Partenariat va se mobiliser : la Commission du Développement Durable des Nations Unies prévue en mai 2008 à New-York, l'Exposition Internationale de Saragosse en Espagne de juin à septembre 2008, la présidence française de l'Union Européenne au second semestre 2008, et bien sûr, le 5^{ème} Forum Mondial de l'Eau d'Istanbul en mars 2009.

LEMA :

UNE EAU PROPRE EN QUANTITÉ SUFFISANTE POUR TOUS

Dans le n°33 d'Ecologie & Développement Durable, le journal du MEDD, Pascal Berteaud, Directeur de l'Eau au MEDD, revient sur la genèse de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques - LEMA.

"De nombreuses discussions avec de multiples acteurs ont été engagées : associations de consommateurs et de protection de la nature, agriculteurs, industriels, collectivités... L'enjeu et la difficulté de la Loi sur l'Eau étaient de trouver des solutions qui conviennent à tout le monde. Gérer l'eau, c'est gérer des intérêts divergents. Après un an de débats en 2003, le projet de Loi a été élaboré au courant de l'année 2004 avec tous les interlocuteurs.

Le projet de Loi a été approuvé par le Conseil des Ministres en mars 2005.

Après les votes du Sénat et de l'Assemblée nationale, la Loi a été promulguée, le 31 décembre 2006.

Finalement, ces nombreuses années de réflexion ont permis d'aborder tous les sujets, de les traiter, et tous ont fait l'objet d'une décision : c'est un texte, qui, tant sur le fond que sur la forme, va faire progresser la politique de l'eau. C'est probablement l'un des premiers en France qui intègre explicitement le problème du changement climatique. L'ensemble des décisions en matière d'eau et de police de l'eau devra tenir compte de ce phénomène.

En cas de sécheresse, par exemple, il faudra mener des politiques fortes en terme d'économies d'eau et créer des réserves.

Après l'adoption de la LEMA, une soixantaine de textes d'application (décrets, arrêtés, ...) sont attendus.

Viendront d'abord ceux qui traitent de réformes institutionnelles puis les textes qui concernent directement les citoyens, comme le décret instaurant un crédit d'impôt sur les systèmes de récupération des eaux pluviales, ou l'obligation d'installer des compteurs individuels dans les immeubles neufs.

Enfin, viendront les textes qui précisent les mesures contre les pollutions, notamment agricoles, et les textes qui ont trait à la gestion des services d'eau et d'assainissement.

Sauf retard de dernière minute, les principaux textes seront prêts d'ici à la fin du premier semestre 2007."

**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

20 avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP
Tél. : 01 42 19 20 21 - Fax : 01 42 19 11 23
www.ecologie.gouv.fr

LES 9^{ÈMES} PROGRAMMES D'INTERVENTION

Les 9^{èmes} Programmes d'Intervention des Agences de l'eau sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2007, en application de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006.

Il s'agit de 6 Programmes différents, adaptés aux enjeux de chaque bassin et aux préoccupations des acteurs, mais au service d'une seule et même politique de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Les moyens dévolus aux 9^{èmes} Programmes traduisent une mobilisation sans précédent en faveur de la politique de l'eau, voulue par le Gouvernement, pour les six prochaines années.

Ils représentent un montant de 11,6 milliards d'euros, hors primes et contribution à l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques.

Le montant des dépenses spécifiques au titre de la solidarité avec les communes rurales sera supérieur à un milliard d'euros.

Ces Programmes seront financés en totalité par les redevances des Agences de l'Eau : la LEMA a en effet maintenu les principes qui ont fait le succès des Agences depuis maintenant 40 ans, basée sur le principe de "l'eau paye l'eau".

Ils sont orientés vers deux objectifs majeurs :

- rattraper le retard de la France dans l'application de certains textes européens, en particulier la Directive Eaux Résiduaires Urbaines de 1991, qui impose de mettre en conformité l'ensemble des stations d'épuration.



- mettre en oeuvre la Directive-Cadre sur l'Eau, qui oriente l'action vers une logique de résultat et implique d'appuyer davantage l'action des Agences sur des territoires ciblés et d'augmenter progressivement la part destinée à la restauration des milieux aquatiques.

La ministre avait demandé aux Agences de l'Eau de renforcer leur action dans plusieurs domaines :

- une action plus préventive s'est réalisée pour traiter les pollutions à la source, et prendre en compte l'objectif du Plan National Santé Environnement d'achever la mise en place des périmètres de protection des captages d'eau dès 2010 ;

- la lutte contre les pollutions diffuses en mobilisant l'ensemble des acteurs en amont des masses d'eau critiques pour mettre en oeuvre des actions territoriales renforcées ;

- en application du Plan de Gestion de la Rareté de l'Eau, renforcer l'adéquation entre les usages de l'eau et les ressources disponibles, y compris par le développement de solutions innovantes et la mobilisation de ressources nouvelles,

- tripler les montants consacrés à la gestion des milieux aquatiques.

Les 9^{èmes} Programmes ont été élaborés dans une démarche de dialogue entre le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et les Comités de Bassin, dont la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques renforce les compétences.

LES PROGRAMMES AGENCE PAR AGENCE



En Adour-Garonne, des enjeux nouveaux ont été identifiés : faire face à l'urgence d'une réduction des pollutions diffuses, sauvegarder l'équilibre écologique et la biodiversité des rivières, des lacs, des zones humides et du littoral, qui s'ajoutent aux enjeux déjà identifiés :

pour suivre l'amélioration des performances et compléter les équipements des collectivités territoriales et des acteurs économiques, assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau potable, la gestion collective et durable de la ressource en eau et réaliser des économies d'eau.

Montant des engagements : **1,4 MEuros**

Dont gestion des milieux et ressources : 327 MEuros

Lutte contre la pollution : 793 MEuros

Conduite et développement des politiques : 78 MEuros



En Artois-Picardie, le Programme est ambitieux :

réduction des pollutions, reconquête des milieux fragiles, amélioration de la connaissance, sécurisation de l'alimentation en eau potable, travaux de prévention des inondations, ...

Les montants financiers sont importants et s'inscrivent dans une logique de résultats (+22 % en moyenne annuelle par rapport à la période 2003-2006).

Montant des engagements : **1,053 MEuros**

Dont prévention des risques de pollutions : 727,02 MEuros

Gestion des milieux et biodiversité : 100,52 MEuros

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90, rue du Férétra - 31078 Toulouse Cedex
Tél. : 05 61 36 37 38 - Fax : 05 61 36 37 28
www.eau-adour-garonne.fr

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

200 rue Marceline - B.P. 818 - 59508 Douai Cedex
Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15
www.eau-artois-picardie.fr

DES AGENCES DE L'EAU 2007-2012



Le Programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne vise à atteindre l'objectif de bon état des eaux en 2015 fixé par la Directive-Cadre sur l'Eau, à préserver la santé et l'environnement et à gérer la rareté de la ressource en eau.

Le Comité de Vassin a dégagé de l'état des lieux réalisé en 2004, les questions auxquelles il faudra répondre dans les prochaines années pour atteindre le bon état des eaux, et qui ont été soumises à une large concertation avec les acteurs de l'eau et le public pendant l'année 2005.

Montant des engagements :	2,026 MEuros
Dont lutte contre la pollution :	1109 MEuros
Préservation des ressources en eau :	195 MEuros
Gestion des milieux :	160 MEuros
Connaissances :	108 MEuros
Appui à la gestion concertée :	74 MEuros
Conduite des politiques :	206 MEuros

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Avenue de Buffon - B.P. 6339 - 45063 Orléans Cedex 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
www.eau-loire-bretagne.fr



Le 9^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse prend en compte les six enjeux de l'eau identifiés par les acteurs et le public lors de la grande concertation de 2005.

Avec 200 millions d'euros par an, il est en augmentation de 11% en moyenne pour les crédits d'intervention. Il répond aux enjeux de société et d'environnement que notre génération devra relever pour léguer des eaux et des milieux aquatiques en bon état à nos enfants.

Montant des engagements :	1,2 MEuros
Dont lutte contre la pollution :	728,20 MEuros
Gestion des milieux :	174,64 MEuros
Conduite & développement des politiques :	57,92 MEuros

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Rozérieulles - B.P. 30019 - 57161 Moulin-les-Metz
Tél. : 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
www.eau-rhin-meuse.fr



Le 9^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse vise la préservation des milieux aquatiques, cours d'eau, plans d'eau, eaux souterraines, eaux littorales et zones humides, et une pratique harmonieuse des usages en assurant une gestion équilibrée des ressources en eau.

Montant des engagements :	3,153 MEuros
Dont lutte contre la pollution :	1841,5 MEuros
Gestion des milieux :	775,2 MEuros
Conduite et développement des politiques :	117 MEuros

AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MÉDITERRANÉE & CORSE

2, 4 allée de Lodz - 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00 - Fax : 04 72 71 26 03
<http://www.eaurmc.fr>



Le 9^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a pour objectifs la protection de la santé et de l'environnement. Il est l'outil privilégié pour mettre en oeuvre le SDAGE et la Directive-Cadre sur l'Eau.

Montant des engagements :	4,8 MEuros
Dont lutte contre la pollution des eaux :	3 469 MEuros
Préservation des ressources en eau :	796 MEuros
Fonds de concours à l'Etat (ONEMA) :	240 MEuros
Gestion des milieux aquatiques :	224 MEuros
Développement des politiques, connaissances, information :	133 MEuros
Appui à la gestion concertée :	19 MEuros

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

51, rue Salvador Allende - 92027 Nanterre
Tél. : 01 41 20 16 00 - Fax : 01 41 20 16 89
www.eau-seine-normandie.fr

Les Districts Hydrographiques français



www.oieau.org
Le monde de l'eau sur Internet

"VALEURS VERTES" : UN HORS SÉRIE SUR LE PATRIMOINE SOL



"Valeurs Vertes" a édité un hors série consacré au compte-rendu des 14^{èmes} entretiens écologiques du Sénat intitulés : "Patrimoine Sol - Préserver et valoriser ses ressources : Un enjeu mondial".

Organisés par Veolia Propreté, SAF-agriculteurs de France et Valeurs Vertes, ces entretiens ont réunis en novembre dernier des spécialistes qui ont débattu des enjeux liés à la préservation et la valorisation des ressources du sol.

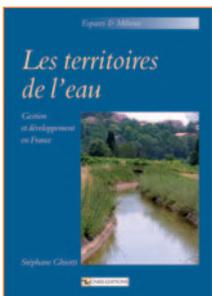
Les débats ont montré que les agriculteurs, les chercheurs, les industriels et la société civile portaient un intérêt croissant à ce sujet.

A noter que ce hors série bénéficie d'une édition bilingue français et anglais.

VALEURS VERTES

21 avenue de la Motte Picquet - 75007 Paris
Tél. : 01 40 62 96 49 - Fax : 01 40 62 94 99
www.valeursvertes.com

LES TERRITOIRES DE L'EAU : GESTION ET DÉVELOPPEMENT EN FRANCE



Cette étude fait, sous un angle original, le point des connaissances sur l'évolution des systèmes de gestion d'eau en s'appuyant sur l'expérience de plusieurs siècles et sur une approche géographique, sociale, économique et politique.

Stéphane Ghioiti, Géographe du CNRS, fournit des clés d'analyse intéressantes et de nombreuses cartes et exemples viennent illustrer l'étude.

CNRS ÉDITIONS

15, rue Malebranche - 75005 Paris
Tél. : 01 53 10 27 00 - FAX : 01 53 10 27 27
www.cnrseditions.fr

LYONNAISE DES EAUX / SUEZ : "IN SITU", UNE COLLECTION D'ÉTUDES DE CAS



Conçue pour informer régulièrement sur l'actualité de la délégation de service public et sur ses métiers, la collection "In Situ" de Lyonnaise des Eaux / Suez présente des réalisations illustrant la nouvelle offre contractuelle imposée par l'évolution de la réglementation et des problématiques de gestion.

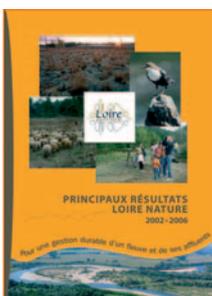
Après un 1^{er} numéro consacré à la reconstruction de la station d'épuration du

Grand Dijon, le second est consacré à l'intégration environnementale de Nobilis, la station de traitement des eaux usées de Vallauris – Golfe Juan, prévue pour être mise en service fin 2008.

LYONNAISE DES EAUX / SUEZ

11 place Edouard VII - 75009 Paris
Tél. : 01 58 18 52 28
www.lyonnaise-des-eaux.fr

LOIRE NATURE A 10 ANS : PRINCIPAUX RÉSULTATS ET RECUEIL D'EXPÉRIENCE



Deux documents sont disponibles afin d'assurer le transfert d'expériences des actions menées dans le cadre du programme "Loire Nature" :

- une synthèse des résultats de "Loire Nature" en 12 pages,
- un recueil des expériences et savoir-faire variés et originaux développés par les différents maîtres d'ouvrage du programme.

Ils sont téléchargeables sur :
www.loirenature.org

FÉDÉRATION DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

6 rue Jeanne d'Arc - 45000 Orléans
Tél. : 02 38 24 55 00 - Fax : 02 38 24 55 01
www.loirenature.org



TOUS À DEBRECEN, EN HONGRIE, DU 7 AU 9 JUIN 2007, POUR LA 7^{ÈME} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU RIOB



La 7^{ème} Assemblée Générale Mondiale du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) se tiendra du 7 au 9 juin 2007 à Debrecen en Hongrie, à l'invitation du Ministère hongrois de l'Environnement et des Directions Régionales de l'Eau hongroises.



L'Assemblée Générale Mondiale de Debrecen organisera ses travaux autour de quatre grands thèmes stratégiques pour la bonne mise en œuvre de la gestion des bassins, des fleuves, des lacs et des aquifères :

- **la prévention et la gestion des phénomènes climatiques extrêmes d'inondations et de sécheresses,**
- **la gestion des bassins transfrontaliers,**
- **le monitoring, les réseaux de surveillance, le rapportage, l'inter-étalonnage,**
- **l'élaboration des programmes d'intervention des Organismes de Bassin et leur financement, ...**

Une session spéciale sera également consacrée à la question de la participation des usagers de l'eau et du public.

Une traduction simultanée sera assurée en anglais, en espagnol, en français et en hongrois.

L'inscription à l'Assemblée Générale Mondiale du RIOB est gratuite.

L'ensemble des travaux est ouvert à tous les Organismes-Membres et Observateurs Permanents du RIOB, ainsi qu'à toutes les Administrations de l'eau et Organisations intéressées par la Gestion Intégrée des Ressources en Eau par bassins versants dans le Monde, qui pourront venir y présenter une communication sur leurs expériences concrètes de terrain.

Toutes les informations utiles, le formulaire d'inscription, les programmes et les communications proposées seront disponibles en continu sur le site Internet :

www.riob.org

Debrecen est la deuxième plus grande ville de Hongrie. Elle est riche d'un intéressant passé historique et elle est située dans le Bassin de la rivière Tisza, au cœur du Parc National de Hortobagy, classé Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO, et à proximité du célèbre vignoble de Tokay.



Inscrivez-vous : riob2@wanadoo.fr

RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
Secrétariat Technique Permanent - OIEau
21, rue de Madrid - 75008 PARIS
Tél. : 01 44 90 88 60 - Fax : 01 40 08 01 45
riob2@wanadoo.fr - www.riob.org



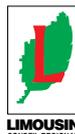
**Le Ministère de l'Écologie
et du Développement Durable**
(Direction de l'Eau)



Les 6 Agences de l'Eau



**Le Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation
de la Pêche et des Affaires Rurales**



La Région Limousin



**Le Ministère de la Santé
et de la Protection Sociale**
(Direction Générale de la Santé)



**Le Réseau International
des Organismes de Bassin**



Le Ministère des Affaires Etrangères
*(Direction Générale
de la Coopération internationale
et du Développement)*



**Le Système Euro-Méditerranéen
d'Information sur les savoir-faire
dans le Domaine de l'Eau**

NOS PARTENAIRES

SUCCÈS FRANÇAIS POUR L'ÉTUDE DU CENTRE DE FORMATION DE L'ARABIE SAOUDITE



Le Royaume d'Arabie Saoudite s'est engagé dans une importante politique de modernisation du secteur de l'eau.

En effet, la majeure partie des ressources en eau sont constituées par des eaux souterraines, dont certaines sont des nappes fossiles, complétées par le dessalement d'eau de mer.

Ces ressources sont principalement destinées au développement de l'agriculture, utilisant majoritairement des techniques d'aspersion sur pivot, ainsi que pour l'alimentation en eau potable de la population.

Bénéficiant d'un fort développement économique, le Royaume se trouve confronté à la croissance rapide des agglomérations : Riyad compte déjà plus de 4 millions d'habitants.

Le "Ministry of Water & Energy" (MOWE) met en œuvre une politique ambitieuse de modernisation de la gestion de ses services d'eau et d'assainissement, en faisant appel en particulier au savoir-faire des grands Groupes français, notamment sous la forme de Partenariats Public/Privé (PPP), tout en lançant la réalisation de grands chantiers pour la construction de nouvelles infrastructures : extension et renforcement des réseaux, nouvelles usines de production d'eau potable et de traitement des eaux usées par exemple. Le "MOWE" a choisi de s'appuyer également sur une stratégie de renforcement des compétences professionnelles des personnels du secteur de l'eau.

C'est dans ce cadre que le "MOWE" a lancé, en fin d'année 2006, un appel d'offre international pour la création d'un important Centre de Formation aux Métiers de l'Eau, dont la réalisation est prévue à Riyad.



Le groupement formé du BRGM, de l'Office International de l'Eau et d'une grande entreprise locale, Abunayan Trading Corporation, avec l'appui de la SAFEGE et du groupe SUEZ, vient d'être sélectionné pour la réalisation de l'étude de faisabilité, visant à définir les conditions de réalisation de ce futur Centre de Formation National Saoudien.

Les conclusions devront être disponibles pour l'été 2007. Le futur Centre de Formation sera prévu pour accueillir les 10.000 employés saoudiens du secteur de l'eau.

Les Autorités souhaitent aussi donner un rayonnement régional à ce Centre, qui accueillera les personnels de services d'eau et d'assainissement des pays de toute la péninsule arabe.

Le Centre comportera de nombreuses infrastructures pédagogiques, destinées à développer des formations à caractère pratique et directement opérationnelles, mais aussi un Centre de Documentation sur l'Eau, un Centre de Recherche, un Centre de Ressource sur les Savoirs, ...

Le projet s'inspire de l'expérience acquise par l'Office International de l'Eau, dans la gestion du Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau (CNF-ME) de Limoges-La Souterraine et dans la maîtrise des projets de formation internationaux en Afrique du Sud, Kenya, Nigeria, Mexique, Pologne et Roumanie notamment ...

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - AQUACOOPE
 BP 75 - 06902 SOPHIA ANTIPOLIS Cedex
 Tél. : 04 92 94 58 00 - Fax : 04 93 65 44 02
aquacoope@oieau.fr
www.oieau.org

INFORMATION EAUX

Bimestriel - 6 numéros/an

Directrice de la publication : Christiane RUNEL

Rédacteur : Didier DELAGE

Maquette : Frédéric RANSONNETTE

Abonnements : Nathalie CHAILLOU

Abonnement 1 an

France : 454,48 Euros TTC

Etranger : 380,00 Euros

Office International de l'Eau

Centre National d'Information et de Documentation sur l'Eau

15, rue Edouard Chamberland

87065 Limoges Cedex

Tél. : +33 (0) 5 55 11 47 47

Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48

E-Mail : eaudoc@oieau.fr

Numéro Paritaire : AD 234

ISSN : 0012-9003 - 53^{ème} année



Les Cahiers Techniques

Des guides techniques, pratiques et pédagogiques à l'usage des professionnels de l'eau et de l'assainissement



- | | |
|---|---|
| 1 Les pompes centrifuges | 10 La chloration des eaux |
| 2 Recherche de fuites (EP) | 11 La télégestion des réseaux |
| 3 Réactifs de traitement d'eau potable | 12 La pose des canalisations (EP) |
| 4 Instruments de mesure | 14 L'eau d'alimentation des générateurs de vapeur |
| 5 Le comptage | 15 Les pompes, démarrage, arrêt, variation de vitesse |
| 6 La robinetterie (EP) | 16 Le dioxyde de chlore |
| 7 Réseaux d'assainissement | 17 La surpression |
| 8 Nitrification, dénitrification, déphosphatation | 18 Le pompage des eaux usées |
| 9 L'ozonation des eaux | 19 L'alimentation en eau potable |
| | HS Qu'est-ce que l'épuration ? |



Office International de l'Eau

Renseignements - Commandes :
 Tél. : 05 55 11 47 47 - Fax : 05 55 11 47 48
 Mail : eaudoc@oieau.fr - Web : www.oieau.org